

Fiche d'inscription saison 2023/2024

NOUVEL ADHERENT : oui non

NOM :

DATE DE NAISSANCE :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

MAIL :

DATE D'INSCRIPTION :

Entourer la ou les activités choisies :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
10H						
10h15						
10H30						Pilates (Maud)
10h45						
11H	Remise en forme (Maud)				Gym douce (Maud)	
11h15						
11H30						
11h45	Gym Santé (Maud)					
12H						
12h15						
12H30						
12h45						
18h						
18h15						
18h30		Pilates (Maud)	Remise en forme (Benoît)			
18h45						
19h				Gym Tonic (Nicolas)		
19h15		Zumba (Maud)	Abdos (Benoît)			
19h30						
19h45						
20h			Gym Tonic (Benoît)	Step (Nicolas)		
20h15		Strong Nation* (Maud)				
20h30						
20h45				Yoga (Elodie)		
21h				<i>Nouveau</i>		
21h45						

Musculation / Accès à la salle de 9h à 23h + cours d'abdos inclus le mercredi de 19h à 19h30.

Certificat médical : oui non

Caution 40 euros badge (encaissé) : oui non

Numéro de badge :

Règlement intérieur de la salle et de l'association :

Article 1 : Le changement de chaussures est obligatoire dans les salles.

Article 2 : Les adhérents de la section s'engagent à ne faire entrer aucune personne non licenciée.

Article 3 : L'accès aux salles est interdit à toute personne âgée de moins de 18 ans.
Pour les 16-18 ans, vous avez accès à la salle les lundis de 18h30 à 20h en présence d'un adulte responsable.

Article 4 : Pour le bien de tous, vous êtes priés de ranger le matériel après utilisation (machines déchargées, poids et barres rangés dans toutes les salles) et maintenir celui-ci ainsi que les salles en bon état.

Article 5 : Pour des raisons évidentes de sécurité, il est fortement déconseillé de pratiquer la musculation seul.

Article 6 : Dans la salle de musculation, lorsqu'une machine est défectueuse ou endommagée, vous devez le signaler à l'éducateur ou à un membre du bureau.

Article 7 : En sortant des salles, pensez à débrancher les tapis, fermer les fenêtres, éteindre la lumière et bien refermer la porte.

Article 8 : Le remboursement des cotisations pour raisons de santé ne s'effectue que sur présentation d'un certificat médical.

Article 9 : Les chèques de caution pour les badges sont encaissés en début de saison. Un versement sera effectué lors de leur retour.

Pour votre sécurité, la salle de musculation est placée sous vidéo surveillance. Nous avons la possibilité à tout moment de vérifier les entrées dans la salle.

L'adhérent :

Fait à Briollay le

Signature

La Présidente

Mourand Laëticia

Pour l'association :